

LA LETTRE Bulletin d'information de la section LDH de Lille

NOVEMBRE 2023

Editorial

Gaza: À la folie meurtrière du Hamas répond la folie meurtrière de Netanyahou.

France: À la multiplication des actes antisémites répond l'expression d'une islamophobie grandissante.

Gaza, sous les bombes, compte ses blessés et ses morts. Au chagrin se mêle un sentiment croissant de colère impuissante, d'autant que le gouvernement français use de tous les moyens afin faire taire nos voix, qui appellent à la paix par le respect du droit international.

Enseignante en histoire, je répugne aux comparaisons qui, niant la complexité de l'instant et écrasant l'épaisseur du temps, convoquent le passé pour alerter sur le présent. Mais aujourd'hui, la déliquescence de l'État de droit, la xénophobie et l'extrême droite violente font écho aux sinistres années 1930. En 1938 le gouvernement Daladier a si bien préparé le virage vichyste que le Maréchal Pétain disposait en 1940 de tous les leviers pour mettre en œuvre son projet. Ainsi le décret-loi de mai sur les étrangers instaure un système de surveillance des "bienvenus" et d'exclusion des "indésirables". Puis le décret « misère » de novembre a détricoté les acquis sociaux de 36, dont la loi des 40h que Daladier qualifiait de « loi de paresse et de trahison nationale », mais aussi permis l'internement des Républicains espagnols dans des camps de concentration. Daladier le radical, le républicain Daladier, a ainsi préparé le terrain à l'État Français vichyste.

Macron forge-t-il aussi des outils qui pourraient être plus dangereux encore dans d'autres mains ?

La loi sécurité globale permet de nous surveiller toutes et tous. Les contrepouvoirs sont violemment attaqués grâce aux outils qu'offre la loi Séparatisme : le Contrat d'engagement Républicain, l'élargissement du champ d'application de à la procédure déjà si contestable de la dissolution administrative... Nous comptons les morts, les mutilés, les blessés victimes d'une brutalisation du maintien de l'ordre rendue possible par les modifications législatives facilitant l'emploi des armes de guerre dont sont désormais équipées les forces de l'ordre. Nous subissons les interdictions de manifester, les fouilles préalables, les gardes à vue illégitimes (toute notre solidarité avec l'UD CGT59 !), l'alourdissement des peines en comparution immédiate : le dispositif législatif, puis policier est ainsi venu se doubler d'un quadrillage administratif de l'espace, d'une surveillance généralisée et d'une répression par la judiciarisation.

Les dernières digues sont fragiles quand le gouvernement lui-même, après avoir tenté de créer un délit d'opinion s'essaye à la contestation de la légitimité du droit international, de la CEDH, du Conseil d'État.

Comment faire entendre nos voix ? En résistant, ensemble ! Défendons nos droits et libertés en les utilisant, pour construire un camp de la Paix.

Emmanuelle Jourdan-Chartier, Présidente de la section

ISRAËL PALESTINE : STOP À L'INHUMAIN. CESSEZ-LE-FEU IMMÉDIAT, LIBÉRATION DES OTAGES, PROTECTION DES POPULATIONS CIVILES

Depuis le 7 octobre 2023, un nouveau cycle de violences s'est enclenché sur les territoires d'Israël et de Palestine.

D'abord l'horreur des commandos du Hamas qui ont tué, dans des actes de terrorisme d'une violence inouïe, plus de 1 400 personnes et en ont enlevé plus de 200 autres de différentes nationalités qu'ils détiennent encore en otage.



Puis la réaction du gouvernement israélien qui bombarde depuis des jours le territoire de Gaza, force les populations à fuir plus au sud, empêche l'aide humanitaire d'entrer autrement qu'au compte-goutte.

De massacres en bombardements aveugles, de vengeances en représailles, les innocents meurent par milliers. Le gouvernement israélien doit cesser de confondre le droit de se défendre avec la loi du talion, c'est-à-dire avec une réponse à l'inhumain par l'inhumain.

L'urgence est d'arrêter le cycle infernal des crimes de guerre, des tueries et des massacres.

Pour empêcher que des dizaines de milliers de civils ne meurent, sans soins, ne soient opérés sans anesthésie, privés d'eau et de nourriture, il n'y a aujourd'hui qu'une solution : cessez-le-feu immédiat, libération de tous les otages, fin du blocus et protection des populations civiles sous l'égide de l'ONU. Plus globalement, pour arrêter la course à l'abîme, il faut en finir avec les doubles standards : une vie vaut une vie, les Israéliens et les Palestiniens ont les mêmes droits et notamment celui à un Etat viable et sûr. Comme l'a rappelé le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres, « aucune partie à un conflit armé ne peut se considérer au-dessus du droit international », qui est le même pour toutes et tous à commencer par le droit international humanitaire. L'ensemble des résolutions de l'ONU doivent enfin être appliquées et il doit être mis fin à la colonisation.

C'est la seule route vers la paix et la sécurité pour toutes et tous.

Les Etats-Unis et l'Union européenne ont les moyens de faire pression pour en finir avec la surenchère meurtrière, de faire pression pour le cessez-le-feu, pour le retour au respect du droit.

Dès maintenant, la France, dans le prolongement de la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU qui a exigé le 27 octobre dernier une trêve humanitaire, et l'Union européenne dans son ensemble, doivent donner l'exemple. Les citoyennes et citoyens, les sociétés civiles, doivent faire pression sur leurs gouvernants pour construire la paix, pour le droit, pour la justice.

Nous ne lâcherons pas.

Communiqué LDH France, le 31 octobre 2023

DES SOLDATS ISRAELIENS PARLENT DE L'OCCUPATION

Regroupés dans l'association Breaking the silence, des soldats et soldates israélien-nes vétérans de la deuxième intifada, dénoncent vivement la politique colonisatrice de l'Etat d'Israël. Face au drame d'aujourd'hui, ils ont publié le 8 octobre ce communiqué.

L'attaque du Hamas et les évènements qui se déroulent depuis hier (7 octobre, ndlr) sont inqualifiables. Nous avons le cœur brisé de voir des civils terrifiés assiégés dans leur maison, des innocents assassinés de sang-froid dans la rue, lors de fêtes et chez eux. Des dizaines de personnes ont été prises en otage et entraînées dans la bande de Gaza. Chacun d'entre nous connaît quelqu'un qui a été tragiquement touché. Nous pourrions continuer à parler de leurs actions cruelles et criminelles ou nous concentrer sur la façon dont notre gouvernement juif suprématiste nous a amenés à cette situation. Mais aussi difficile que cela soit, notre travail en tant qu'anciens soldats israéliens est de parler de ce que nous avons été envoyés faire.

Depuis maintenant des décennies, la politique d'Israël a consisté à « gérer » le conflit. Les gouvernements israéliens successifs s'obstinent à multiplier les actes de violence comme si cela allait changer quelque chose. Entre ces cycles de violence, nous rendons la vie impossible aux habitants de Gaza, et ensuite

nous agissons avec s'emballe. Nous parlons les Emirats arabes unis et Saoudite, tout en fermera les yeux sur la avons construite dans

Ils parlent de « sécurité », de « dissuasion », de « modification de l'équation ». Tous ces mots sont des mots de code pour bombarder la bande de Gaza afin de la réduire en bouillie, toujours avec la justification de viser des terroristes, mais toujours avec de lourdes pertes civiles.

surprise quand tout de « normalisation » avec maintenant avec l'Arabie espérant que le monde prison à ciel ouvert que nous notre arrière-cour. Outre

l'insondable violation des droits de l'homme, nous avons créé un énorme problème de sécurité pour nos citoyens. La question que tous les Israéliens se posent est « où étaient les soldats hier » ?

Pourquoi les Forces de Défense d'Israël étaient-elles apparemment absentes alors que des centaines d'Israëliens étaient menacés dans leur maison et dans la rue ? La triste vérité est qu'ils étaient « préoccupés ». En Cisjordanie nous envoyons des soldats pour sécuriser les incursions des colons dans la ville palestinienne de Naplouse, pour faire la chasse aux enfants palestiniens à Hébron, pour protéger les colons lorsqu'ils se livrent à des pogroms. Les colons exigent que les drapeaux palestiniens soient retirés des rues de Huwara, des soldats sont envoyés pour le faire.

Notre pays a décidé -il y a des décennies- de renoncer à la sécurité de ses citoyens dans nos villes et nos cités, tout cela au nom d'un programme de colonisation messianique. L'idée que nous pouvons « gérer le conflit » sans jamais avoir à le résoudre s'effondre une fois de plus sous nos yeux. Elle a tenu jusqu'à présent parce que peu de gens ont osé la remettre en question. Ces évènements déchirants vont changer la donne. Ils le doivent.

Pour nous tous entre le fleuve et la mer.

Avner Gvaryahu, Directeur Breaking the Silence.

PENDANT CE TEMPS, EN CISJORDANIE, LA REPRESSION SE POURSUIT

Grâce à l'Amitié Lille Naplouse (ALN), association partenaire de la LDH à Lille, des informations nous parviennent de Cisjordanie. Voici les principales au 21 octobre 2023.

Au 21 octobre, 85 victimes sont à déplorer dans le district de Naplouse, soit 3 victimes par jour depuis le début de la guerre.

Les check-points restent fermés. Les déplacements sont toujours très difficiles et dangereux. Ce samedi, les colons empêchent la cueillette des olives. De plus, une centaine d'oliviers ont été arrachés près de Sabastia (sur les hauteurs de Naplouse)

Des attaques de colons et de l'armée se font de plus en plus fréquentes dans les villes de Cisjordanie (Tulkarem, Jénine, Ramallah, Hébron, Jéricho, ...)

Selon le correspondant de l'ALN à Naplouse, même si elle n'est pas aussi tragique qu'à Gaza, la situation empire en Cisjordanie. Douze sites ont fait l'objet d'extension de colonies, les colons y installant des caravanes.

1100 Palestiniens ont été arrêtés les 15 derniers jours en Cisjordanie.

500 personnes de Gaza ont été accueillies à Naplouse. Pour toute la Cisjordanie, le nombre de réfugiés s'élève à 3000 personnes.

La Palestine est profondément touchée par la guerre. La répression a lieu dans toutes les villes de Cisjordanie

POUR UNE PAIX JUSTE ET RAISONNEE A

On ne peut que condamner la manière dont le Hamas a conduit son agression terroriste et les massacres à la frontière de Gaza.

Mais cette condamnation absolue et notre émotion ne doivent pas annihiler notre réflexion : Le Hamas a pu mener une telle opération meurtrière contre la population civile israélienne parce que son emprise sur Gaza est la conséquence de décennies de politique israélienne - notamment de Netanyaou privilégiant la colonisation et l'apartheid sur le respect des résolutions de l'ONU, sur la reconnaissance des droits du peuple palestinien. Ce pouvoir israélien a rejeté toute discussion avec les Palestiniens en emprisonnant tous ses meilleurs représentants et en vidant ainsi « l'autorité palestinienne » de toute sa substance.

Les bombardements meurtriers sur Gaza venant se greffer sur un blocus total condamné par la réglementation internationale ne font qu'acter l'engrenage de la violence et ajoutent des victimes palestiniennes innocentes aux victimes israéliennes.

Le soutien inconditionnel à la politique menée par Netanyaou par les politiciens occidentaux est une faute morale et une faute politique. Il ne peut en rien générer la paix.

La LDH demande que l'action de l'ONU reçoive le soutien de l'Europe et de la France pour imposer l'arrêt des violences et la mise en œuvre de toutes les résolutions de l'ONU, sans exception, afin de garantir à la fois la sécurité d'Israël, le droit des Palestiniens à un Etat et empêcher une montée viscérale de l'antisémitisme. Cela ne semble pas bien clair dans l'esprit de notre président de la République.

CD

ISRAEL — GAZA

our qui a comme boussole la défense des droits de l'homme, le massacre perpétré par le Hamas est inacceptable par sa violence, par sa barbarie, par son déni de toute humanité même s'il traduit l'exaspération vécue par les Palestiniens face à la colonisation rampante de leurs territoires. Mais notre condamnation des crimes de guerre commis par les commandos du Hamas ne peut en aucun cas justifier qu'Israël

commette d'autres crimes de guerre contre les habitants de Gaza, cantonnés dans une véritable prison à ciel ouvert depuis le blocus il y a 16 ans.

Qui donc peut s'abstenir de critiquer les bombardements



massifs, les maisons, les écoles, les universités détruites, l'embargo sur l'eau, l'électricité, les vivres, les médicaments et le carburant ? Qui se sent de fermer les yeux sur une population au bord d'une catastrophe humanitaire majeure ? Qui donc peut accepter sans broncher que les Gazaouis soient définis comme des « animaux humains » ?

C'est pourtant le cas de la plupart des pays occidentaux, et en particulier de la France. Macron s'est une fois de plus rangé derrière le parapluie des USA, indiquant par l'intermédiaire de sa Ministre des Affaires Etrangères qu'« Israël a le droit de se défendre face à la monstruosité du Hamas et au danger qu'il représente, sa réponse doit être ferme et juste ». Si cette phrase peut s'entendre après l'attaque barbare commise par le Hamas le 7 octobre, elle devient insupportable quand ce droit, aux contours mal définis, autorise le massacre de milliers d'enfants palestiniens. En quoi l'émotion légitime suscitée par le massacre de civils israéliens interdirait toute critique des massacres de civils palestiniens orchestrés par le gouvernement israélien de droite et d'extrême-droite? Et le « soutien inconditionnel » accordé par Braun-Pivert, 4ème personnage de l'Etat, ne peut que conforter les plus bellicistes dans le gouvernement Netanyaou. Comment dès lors s'étonner du rejet de la France et de sa politique qui s'exprime dans les pays arabes, dont les populations se rappellent la politique gaullienne de la France ? En outre, invoquer, comme certains le font, la mémoire de l'Holocauste pour justifier la guerre d' "anéantissement du Hamas" est un jeu particulièrement dangereux. Le risque d'alimenter un regain catastrophique d'antisémitisme n'est pas négligeable. Nous voyons aujourd'hui une accumulation d'actes antijuifs (257 actes antisémites en région parisienne depuis le 7 octobre) qui ne peuvent que nous préoccuper et que nous dénonçons de la façon la plus catégorique possible.

Mais si la France de Macron est à l'unisson des pays occidentaux, il peut revendiquer une singularité. Bien peu reluisante, il est vrai. Celle d'interdire toute manifestation de soutien au peuple palestinien. Amalgamant peuple palestinien et Hamas – comme



le fait Netanyaou – le gouvernement affiche « un deux poids, deux mesures » qui ne peut qu'attiser le ressentiment légitime de tous ceux attachés à une paix juste et durable, exigeant le retrait des colons et des forces armées israéliennes des territoires occupés.

La liberté de manifestation et d'expression sont des libertés fondamentales. Il incombe à l'Etat d'en garantir l'exercice. Pourtant, il a fallu une ordonnance

Conseil d'Etat pour rappeler à l'ordre Darmanin et le gouvernement en rappelant qu'il était impossible d'interdire de façon générale toute manifestation organisée soutien au peuple palestinien. Mais ceci n'a pas empêché la manifestation du 28 octobre à Lille d'être à nouveau interdite par le préfet comme d'ailleurs à Paris.



Même des gouvernements dirigés par l'extrême-droite, comme en Italie, ne font pas mieux! Dernièrement face à l'incompréhension de beaucoup de démocrates et aux nombreux recours engagés par la LDH avec succès, le gouvernement assouplit sa position, lâche du lest en autorisant des manifestations à Paris et dans les villes de province comme Lille où la cortège a déambulé de Wazemmes à République sans incidents.

CD

GAZA NON!

Les territoires occupés depuis 1948 ne l'ont jamais été. Les multiples résolutions de l'ONU n'ont jamais été bafouées. Les opérations Plomb durci ou Bordure protectrice n'ont jamais eu lieu et ce n'est pas un gouvernement d'extrême-droite qui préside aux destinées d'Israël.

En revanche, alors que la condamnation de ces actes d'horreur et de terreur (assassinats, viols, décapitations y compris d'enfants) est unanime, la grande majorité des médias audiovisuels (TF1, chaînes dites du service public, France Inter, radios périphériques et « grande presse » comme Aujourd'hui qui titre, le 9 octobre « L'arme des lâches » et quand le JDD parle de « Terreur sur Israël ») fait feu de tout bois et alimente un débat sémantique sur la notion de terroristes, allant jusqu'à considérer comme d'odieux antisémites ceux qui rechignent à utiliser ce vocable. Aussi bien l'AFP que la BBC ont été accusées de "banalisation du terrorisme" car elles n'auraient le Hamas d'organisation terroriste. La justification de la BBC mérite d'être saluée et popularisée: « « Terrorisme » est un mot chargé, que certains utilisent pour décrire un groupe qu'ils jugent moralement inacceptables. Le rôle de la BBC n'est pas de dire aux gens qui ils doivent soutenir et qui ils doivent condamner » mais, pourrait-on rajouter, de fournir l'information la plus complète et la plus impartiale possible sur la tragique incursion du Hamas en territoire israélien.

À l'heure où débutent les États généraux des médias (voir par ailleurs), les grands médias sont à l'unisson sur le traitement à sens unique - la Palestine n'existe pas et est allégrement confondue avec le Hamas – des événements dramatiques endeuillant la région depuis le 7 octobre.

Heureusement, quelques journaux (*L'Humanité, Libération, Politis...*) font honnêtement leur travail, rétablissant le contexte géo-politique et historique. Pas ceux qu'on cite le plus dans les revues de presse, mais ils sont d'autant plus précieux dans la période.

« CE N'EST PAS UN CONFLIT, C'EST UNE OCCUPATION »

Anthony Dutemple est chef de mission depuis 4 ans en Palestine pour l'ONG française PUI (Première Urgence Internationale). Cette ONG coordonne des actions de solidarité en Cisjordanie et à Gaza avec, dans ce dernier cas, une équipe d'une quinzaine de collègues palestiniens. Originaire de Lille, il a bien voulu répondre à nos questions.

Quelle était la situation des habitants de la zone de Gaza avant le 7 octobre ? Comment votre ONG intervenait-elle ?

La situation à Gaza avant le 7 octobre étaient déjà particulièrement difficiles. La qualification de « prison à ciel ouvert » est tout à fait pertinente pour ce territoire assiégé. Mon ONG apporte un soutien dans les communautés travaillant dans les « zones d'accès restreint » sur terre (les terres palestiniennes se trouvant le long de la barrière d'Israël) et en mer. En effet, la densité urbaine s'accroissant, 1/3 des terres agricoles se trouvent désormais au bord de la barrière avec Israël. Or les paysans ont de plus en plus de mal à cultiver car ils sont la cible de tirs israéliens, ils subissent de plus en plus d'incursions de tanks, des pulvérisations de pesticides avec des drones. En mer, la zone de pêche fluctue mais est autour de 6 miles nautiques. Au mois de mai, lors des bombardements israéliens sur Gaza, l'accès à la mer a été totalement fermé interdisant aux pêcheurs de sortir avec des menaces réelles de tirer sur les embarcations. Enfin, le blocus interdit aux pêcheurs de pouvoir importer des pièces de rechange pour leur bateau. Dans ces conditions, notre soutien a vocation à apporter des réponses rapides aux agriculteurs et aux pêcheurs afin de garantir une certaine souveraineté alimentaire. Par exemple, nous soutenons les comités de pêche de Gaza avec des équipements (éclairage public du port de Gaza, machines pour conserver le poisson, panneaux solaires, etc.). Enfin un programme de valorisation du patrimoine culturel palestinien est mis en place et complété par une formation pour susciter de nouvelles vocations d'archéologues.

Quel est sont les conditions de vie et l'état d'esprit des Gazaouis confrontés à ce déluge de bombardements ?

Gaza vit actuellement un véritable désastre. Je suis en contact plusieurs fois par jour avec les collègues palestiniens à Gaza pour avoir de leurs nouvelles. pour savoir s'ils sont en vie. Tous les collègues et leur famille sont réfugiés au sud de Gaza soit dans des écoles soit sous des tentes. Par exemple, un de mes collègues avec son épouse et ses trois enfants n'a à sa disposition que deux matelas, du coup il dort dans son véhicule. Ils doivent faire la queue pour aller aux toilettes, n'ont pas assez d'eau et donc préfèrent ne pas prendre de douches. Les conditions d'hygiène sont déplorables : l'accès à l'eau potable étant rationné, on commence à consommer de l'eau saumâtre avec tous les risques de morbidité. Des collègues, atteints de maladies chroniques, n'ont plus accès aux soins tout comme les femmes enceintes n'ont plus accès au suivi. Cela devient catastrophique. Le stress est considérable et se manifestent toujours plus de colère et de tensions depuis quelques jours. Cela commence à engendrer des tensions entre les réfugiés. Les coupures Internet pendant 36 heures n'ont fait que renforcer le stress tout comme les bombardements des routes qui rendent aléatoires tout déplacement, et notamment l'accès aux hôpitaux.

Fondamentalement, les Palestiniens veulent juste pouvoir exercer leur droit (conformément aux résolutions ONU), un droit à résister à cette occupation illégale ou à ce blocus mortifère. Car le retrait unilatéral des troupes israéliennes de Gaza en 2005 ne veut pas dire la fin de l'occupation dès lors qu'Israël continue de contrôler totalement les frontières terrestres, maritimes et aériennes, de délivrer les passeports et d'avoir sa propre monnaie en circulation dans le territoire. D'ailleurs, le fait qu'Israël puisse décider de couper l'électricité sur le territoire ne fait que confirmer cette situation. A cet égard, les Palestiniens s'interrogent sur le « deux poids, deux mesures » des Occidentaux qui connaissent très bien les leviers à disposition pour refuser

L'IMPOSSIBLE

Ne me demandez pas l'impossible Ne me demandez pas de chasser les étoiles, De marcher vers le soleil Ne me demandez pas de vider la mer, D'arracher la lumière du jour

Je ne suis qu'un homme

Ne me demandez pas d'abandonner mes yeux Ni mon amour ni les souvenirs de mon enfance

J'ai grandi sous un olivier
J'ai mangé les figues de mon jardin
Bu du vin de nos vignes escarpées
Goûté le fruit du cactus dans la vallée
Et bien d'autres choses encore
Le rossignol a chanté à mes oreilles
Et les vents libres de nos champs et de nos villes
Sont toujours venus jusqu'à moi.

Mon ami

Vous ne pouvez pas me demander D'abandonner mon propre pays

Poème de Fawzi Al Azmar, écrivain palestinien, écrit en 1970 alors qu'il se trouvait en prison en Israël et que les autorités lui proposaient de quitter le pays en échange de sa liberté.

Ce poème est extrait de la brochure de la LDH Lille « Poèmes pour la Paix et la Justice »

les occupations illégales en Ukraine, mais qu'ils n'utilisent pas pour la Palestine.

Comment les habitants de Gaza voient-ils leur avenir aujourd'hui?

Les Palestiniens de Gaza sont surtout préoccupés par leur survie face au déluge de bombes qui les ciblent aussi bien au Nord comme au Sud de Gaza, et ce malgré les déclarations de l'armée israélienne exhortant les populations à migrer vers le Sud ... pour échapper aux bombardements. Pour autant, il est évident que les Palestiniens craignent de subir une nouvelle Nakba, d'être expulsés vers l'Egypte. Leur crainte est confortée par l'intervention de Netanyahu à l'assemblée générale de l'ONU deux semaines avant le 7 octobre, brandissant une carte du Moyen-Orient avec un Grand Israël incluant Gaza et la Cisjordanie. Cette agressivité du gouvernement de droite et d'extrême-droite en Israël explique aussi peut-être que beaucoup de Palestiniens ont peu d'espoir dans la création d'un Etat palestinien à côté d'Israël. Comment envisager cet Etat, alors que 800 000 colons israéliens sont implantés en Cisjordanie occupée, un Etat sans continuité géographique, sans droit de passage entre Cisjordanie et Gaza comme prévu par les accords d'Oslo? L'inaction des pays occidentaux est pour beaucoup dans cette impasse et favorise le rouleau compresseur israélien. Toutes les informations sont disponibles et connues de tous mais rien n'est engagé comme on le voit actuellement avec Macron et Biden.

Propos recueillis le 1er novembre par CD

UN MODELE D'INTEGRATION REHABILITE EN ITALIE

Condamné en 2021, en première instance, à 13 ans de prison pour « association de malfaiteurs aux fins d'immigration irrégulière », l'ancien maire calabrais de Riace – Mimmo Lucano - a vu l'essentiel des charges émises contre lui s'effondrer dans le procès en appel. En dépit de la réquisition du Procureur qui demandait plus de 10 ans d'incarcération dans ce nouveau procès, les juges n'ont accordé « que » 18 mois de prison avec sursis. La joie et l'enthousiasme étaient manifestes à l'énoncé du verdict.

Car, qu'on ne s'y trompe pas, ce qui était en jeu dans ce procès était un modèle d'intégration des immigrés en Italie. Mimmo Lucano accueille en 1998 pour la première fois des Kurdes échoués sur la plage dans sa petite ville de Riace. Depuis lors, il n'arrêtera pas de porter secours aux migrants venus de Somalie, Tunisie, Afghanistan. Et après l'hospitalité, l'intégration. Une coopérative sociale est créée mais aussi des boutiques, permettant à ce village en déshérence de retrouver une seconde jeunesse avec la réouverture de l'école rassemblant petits calabrais et migrants.

L'exemplarité de sa politique d'intégration permet à Mimmo Lucano de se classer à la $40^{\rm ème}$ place des personnes les plus influentes de la ... planète, selon le magazine américain Fortune. Il reçoit également un courrier de soutien du pape. Mais surtout il est deux fois réélu jusqu'à son arrestation en 2018 qui l'oblige à abandonner son mandat.

C'en est trop pour le ministre de l'Intérieur d'alors Salvini et tous les racistes en Italie comme en France. Il se déchaine alors en traitant Mimmo Lucano de « zéro ». On lui reproche d'avoir confié de façon frauduleuse à des coopératives de migrants la gestion des déchets publics et « d'avoir instrumentalisé le système public d'accueil à des fins d'image public » (sic). Mais toutes ces charges s'écroulent : à Riace, n'existait aucun système criminel, on ne faisait pas de business avec l'accueil des migrants.

Cette victoire en appel permet de remettre à l'ordre du jour et de réhabiliter le modèle d'intégration de Riace, au moment où le gouvernement de Meloni maintient une ligne inflexible, criminalisant les ONG de sauvetage des migrants en mer ou en durcissant les conditions d'accès au droit d'asile.

Pour preuve, aucun membre du gouvernement n'a réagi au verdict. Le tonitruant Salvini, non plus !

CD

PRIX NOBEL DE LA PAIX

de 51 ans a consacré sa vie au combat pour les droits humains en restant en Iran, quitte à sacrifier sa vie familiale (son mari et ses deux enfants sont décompie à Paris et n'ent plus de sontest pues

Le prix Nobel de la paix a été attribué à Narges Mohammadi. Actuellement emprisonnée en République islamique, elle a été récompensée pour son combat contre l'oppression des femmes en Iran et sa lutte pour la promotion des droits humains et la liberté de tous. La réaction du régime iranien a été immédiate, condamnant cette récompense pour « une personne qui a été reconnue coupables de violations répétées des lois et qui a commis des actes criminels ».

Enfin, une bonne nouvelle! Par les temps qui

courent, on ne va pas se gêner pour vous en faire

Ce prix intervient un peu plus d'un an après la mort en garde à vue de Mahsa Amini qui allait provoquer le soulèvement populaire violemment réprimé en Iran. Narges Mohammadi, journaliste droits humains en restant en Iran, quitte à sacrifier sa vie familiale (son mari et ses deux enfants sont désormais à Paris et n'ont plus de contact avec Narges).



UN ACTE EPOUVANTABLE ET ODIEUX PERPETRE A ARRAS

Trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, un autre enseignant – Dominique Bernard – vient d'être assassiné par un jeune radicalisé. Comment exprimer le choc, l'effroi et l'horreur qui nous a envahi lorsque nous avons pris connaissance de cet acte épouvantable ?

La LDH adresse sa solidarité entière à la famille de Dominique Bernard ainsi qu'à la communauté enseignante une nouvelle fois frappée par cet acte conjuguant obscurantisme et haine meurtrière.

Comme on pouvait s'y attendre, ce geste inqualifiable a donné lieu à un déferlement d'attaques ignobles contre les étrangers et contre ceux qui les soutiennent. Mais le fait que l'assaillant soit étranger ne justifie en rien cette haine. Comme la famille de Dominique Bernard l'a déclaré, elle espère qu'intervienne « un électrochoc pour nous faire dire à tous qu'il faut de la tolérance, pour que la France reste une terre d'accueil ». La LDH, comme beaucoup d'autres associations (la Cimade notamment, visée par des menaces de mort), continuera à défendre les étrangers qui le souhaitent, à les aider et les accompagner dans les démarches nécessaires pour obtenir leurs droits et de nouveaux droits.



CD

Porte-parole du Centre pour les défenseurs des droits humains, elle n'a été condamné à 10 ans de prison en 2015. Relâchée pour des raisons de santé en 2020, elle a été à nouveau incarcérée et purge une peine de 30 mois de prison. Narges Mohammadi et trois codétenues ont brûlé leur voile dans la cour de la prison d'Evin à Téhéran pour marquer l'anniversaire de la mort de Mahsa Amini.

Le mari de Narges Hamidi était venu à Lille à l'invitation d'Amnesty International lors de projections de films autour de l'Iran.

La LDH espère que l'attribution de ce prix contribuera à la libération de Narges

CD

COUPS D'ETAT EN AFRIQUE

Depuis trois ans, les coups d'Etat se multiplient en Afrique francophone, sans nécessairement se ressembler. Ils témoignent d'une crise démocratique profonde mais n'actionnent pas les mêmes ressorts. Ces bouleversements interrogent une nouvelle fois la politique africaine de la France, son arrogance, sa présence militaire et sa diplomatie du « double standard ».

a liste ne cesse de s'allonger. Il y eut d'abord le renversement du président malien Ibrahim Boubacar Keïta, en août 2020. Puis au Tchad, en avril 2021, la prise de pouvoir de Mahamat Idriss Déby, auto-désigné chef de l'Etat à la mort de son père, Idriss Déby Itno, lui-même au pouvoir depuis 30 ans. C'est ensuite le président guinéen Alpha Condé qui est renversé en septembre 2021 par le colonel Mamadi Doumbouya, à la tête d'un groupement de forces spéciales. En janvier 2022, au Burkina Faso, un groupe d'officiers renverse le président Kaboré, avant qu'un « coup d'Etat dans le coup d'Etat », en septembre 2022, ne porte le capitaine Ibrahim Traoré au pouvoir. Plus récemment, en juillet 2023, le président du Niger, Mohamed Bazoum, est à son tour renversé par des militaires. Et un mois plus tard, les forces armées gabonaises destituent le président Ali Bongo et placent le général Brice Oligui Nguema à la tête de l'Etat.

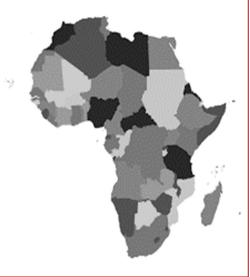
Tous ces coups d'Etat ont porté des militaires au pouvoir, mais les contextes dans lesquels ils interviennent sont sensiblement différents et tous ne bénéficient pas du même soutien populaire. Au Mali et au Burkina Faso, l'incapacité des gouvernements élus à contrer l'avancée des groupes djihadistes et à lutter contre la corruption ont servi de prétexte à la prise de pouvoir des militaires, portée par une large aspiration à l'amélioration de la situation sécuritaire. Le soutien populaire dont bénéficiait à ses débuts la junte du Burkina Faso se fissure cependant et, après de nombreux journalistes dénonçant des atteintes à la liberté de la presse, c'est aujourd'hui au tour de la CGTB, première organisation syndicale du pays, d'appeler à un meeting pour dénoncer les « disparitions forcées de citovens, enlèvements par des individus armés et cagoulés, des enrôlements forcés, des mesures de fermeture d'organe de presse ». Au Tchad, le succès de la manifestation du 20 octobre 2022 contre la succession dynastique a été noyé dans le sang, avec un bilan qui s'élève à plus de 218 morts et des milliers de blessés selon la Ligue tchadienne des droits de l'homme. En Guinée, c'est le président déchu, Alpha Condé, qui a

violemment réprimé les manifestations populaires contre son « coup d'Etat constitutionnel », une modification de la constitution lui permettant de prétendre à un troisième mandat. Les putschistes se sont dressés en rempart face à ces dérives autoritaire mais semblent à leur tour peu pressé de quitter le pouvoir, obligeant le Front national pour la défense de la constitution (FNDC) à manifester de

Au Niger, la motivation première des militaires était sans doute de s'opposer aux volontés réformatrices du président Bazoum, tout en mettant en avant, comme au Mali et au Burkina Faso, la dégradation de la situation sécuritaire. Ils ont su profiter d'une exaspération grandissante vis-à-vis du « système PNDS » (le parti au pouvoir) fait de corruption et de réduction de l'espace civique, comme d'un rejet croissant de la présence de troupes étrangères sur le sol nigérien. L'arrogance de la France – qui a longtemps refusé le départ de son ambassadeur et de ses 1 500 soldats stationnés dans le pays - comme les menaces d'une intervention militaire sous l'égide de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont achevé de souder la population derrières les putschistes.



Au Gabon, enfin, des scènes de liesse ont accueilli le renversement de la dynastie Bongo, à la tête de l'Etat depuis 55 ans, plus que l'arrivée au pouvoir des militaires. Avec l'entrée au gouvernement de personnalité de l'opposition ou de la société civile, chacun-e veut croire en une transition courte et en l'organisation rapide d'élections



démocratiques. Mais la place laissée aux anciens caciques du régime dans les organes de la transition inquiète déjà tout autant.

Ces mobilisations en Guinée, au Tchad ou au Gabon montrent qu'il ne faut pas conclure trop vite à un rejet du mode de gouvernement démocratique. Ailleurs. la « fatique démocratique » est bien là, au Mali, au Burkina Faso ou au Niger notamment, où les gouvernements issus des urnes, corrompus et clientélistes, ont déçu les attentes populaires. Les putschistes jouent de ces déceptions démocratiques, prospèrent sur l'aspiration croissante plus de souveraineté instrumentalisent le rejet croissant de la présence française en Afrique pour légitimer leur maintien au pouvoir.

Les causes de ce rejet sont multiples, qui résultent d'un très lourd passif fait d'héritage colonial, d'interventionnisme militaire, de soutien à des régimes autoritaires et corrompus, de « deux poids, deux mesures » (comme aujourd'hui encore la condamnation virulente du coup d'Etat au Niger qui s'accommode d'un soutien sans faille au régime tchadien), d'une politique migratoire répressive et d'une arrogance jamais démentie. Les narratifs complotistes et conservateurs prospèrent sur ce socle de ressentiments, la propagande des putschistes s'en nourrit et l'alimente en retour. Mais elle ne l'a pas enfanté.

Paris est à un basculement de ses relations avec les sociétés africaines. Les coups d'Etat en cascade jouent finalement comme un révélateur de l'épuisement de sa politique étrangère sur le continent. La refonder impose en premier lieu de rompre avec cette vieille posture coloniale d'une prétendue « vocation » africaine de la France.

L'INFO SOUS HAUTE SURVEILLANCE

États généraux des médias, déjà reportés trois fois, ont débuté le 3 octobre avec un aréopage de personnalités sans aucun journaliste. Un bon début, à l'heure où le *Journal du* dimanche se voit doté par l'actionnaire d'un directeur issu de l'extrême-droite et où des journalistes font l'objet de pressions et d'intimidations.

À commencer par Ariane Lavrilleux, du média en ligne *Disclose*, mise en garde à vue 39 heures par la DGSI pour avoir dévoilé des crimes de l'état égyptien à l'égard de sa population dans le cadre de ventes d'arme pour la lutte antiterroriste.

On continue avec Fabrice Arfi, de *Médiapart*, inquiété par des malfaiteurs depuis leur prison condamnés pour l'affaire de l'escroquerie aux quotas carbones (voir la série *D'argent et de sang* sur *Canal +)* sans que ça n'émeuve grand monde dans les sphères du nouvoir.

On pourrait aussi parler de ces trois journalistes de *Libération* convoqués autoritairement pour des articles sur les violences policières.

On termine sur un amendement au Projet de loi de finances disposant des infractions seront susceptibles de priver des associations de dons et legs, qui constituent leur principale source de financement. Ces infractions concerneront aussi bien le fait de pénétrer dans un abattoir pour filmer des actes de maltraitance envers les animaux ou d'occuper des sites de projets nuisibles à l'environnement.

On pourrait multiplier des exemples qui, certes disparates et pas tous liés aux pouvoirs politiques ou financiers, en disent long sur l'état de la liberté de la presse, une liberté fondamentale pour former l'opinion des citoyens et aider à maintenir le cadre d'une société démocratique.

Ces états généraux devraient se pencher sur les graves problèmes du secteur : concentration entre les mains des puissances d'argent, répartition inégale des aides, régulation par une autorité incontestable, précarisation des métiers des médias et pillage de l'information par Internet et les GAFAM (Google, Apple, Facebook,

On craint le pire après le résultat des conventions citoyennes, sur l'écologie notamment. Mais la liberté d'informer se heurte aussi à des dispositions législatives nationales ou européennes.

celles-ci règles Parmi les européennes relatives à protection des affaires, aui constituent souvent une arme contre les lanceurs d'alerte et un moyen d'écarter tout journaliste enquêtant d'un peu trop près sur des scandales financiers. La loi sur le secret des affaires, en France, est également définie dans le Code du commerce et ses dispositions pouvant se retourner contre la attaquées presse. par parlementaires, ont été confirmées par le Conseil constitutionnel.

secret défense ou plus précisément le secret de la défense nationale, est défini comme « une protection légale comptant plusieurs niveaux qui permet de restreindre l'accès à certaines informations intéressant celle-ci aux seuls personnels qualifiés pour les connaître ». 5 millions de documents classifiés pour 40000 personnes habilitées dans l'appareil d'état (chiffres 2018). Circulez, y' a rien à voir, d'autant que des budgets militaires et des décisions de prolonger la présence des forces armées dans certains pays ne font même pas l'objet d'un débat parlementaire.

Les procès bâillon font aussi partie de l'arsenal anti-médias, avec montants colossaux de dommages et intérêts réclamés par des groupes financiers pour intimider par avance les curieux qui auraient l'audace de se pencher sur les comptes. Ce fut le cas, en 2022, du groupe Altice de Patrick Drahi attaquant le site Reflets pour avoir divulaué des informations confidentielles (essentiellement pêchées dans le Darknet il est vrai) sur l'évitement de l'impôt du groupe et sa pratique massive de l'évasion fiscale, sans parler de son endettement gigantesque.

On pourrait aussi consacrer un article entier sur les fake news et les sites d'information peu fiables, les blogueurs auto-proclamés journalistes, les conspirationnistes et autres idéologues, souvent à l'extrême-droite, qui visent à instiller la confusion dans des buts non avoués. La vigilance est de mise et la LDH a un rôle à jouer pour une information claire, vérifiée, pluraliste et fiable.

La proposition d'un Groupe de travail a déjà été proposée à la section de Lille et plusieurs adhérent-e-s se sont montrés intéressé-e-s.

D.D

LU ET A LIRE

« On ne peut pas accueillir toute la misère du monde », est-ce bien sûr?

Ecrit par Jean-Charles Stevens, expert juriste spécialisé dans la défense du droit des étrangers, et Pierre Tevanian, philosophe, cet ouvrage de petite dimension (70 pages en petit format) décortique la fameuse petite phrase de Rocard « On ne peut pas accueillir toute la misère du monde ».

Décortiquer, cela veut dire prendre chaque mot de cette phrase et y appliquer un regard critique. Car, pour les auteurs, « cette phrase est profondément xénophobe et, à ce Amazon et Microsoft).

titre, moralement et politiquement problématique ». Ils poursuivent en indiquant qu'« elle repose sur de nombreux sophismes, que nous entendons déconstruire » .

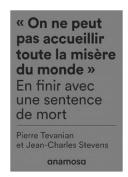
Un exemple pour illustrer la démarche de l'ouvrage.

auteurs s'attachent déconstruire les termes « ne peut pas ». « Ne pas pouvoir », c'est faire face à une impossibilité ou à un interdit. Donc, selon eux, la responsabilité de la fermeture des frontières, du quasidémantèlement de l'asile et des milliers de morts que ces politiques engendrent est purement et simplement niée dans la mesure où le choix politiques est présenté comme simple reconnaissance et le simple accompagnement d'une stricte nécessité. Toute discussion se trouve instantanément close puisqu'on prétend affirmer une

vérité incontestée et incontestable. Et pourtant ... De nombreux pays accueillent « la misère du monde », plus ou moins bien, mais dans des proportions en tout cas supérieures à la France. Les auteurs rappellent en effet quelques vérités élémentaires :

- Selon un rapport du HCR des Nations Unies paru en 2021 sur des données de 2020, dix pays accueillent sur leur territoire un 1/6° des réfugiéEs du monde (Turquie, Colombie, Pakistan, Ouganda, Allemagne, Soudan, Liban, Bangladesh, Ethiopie et Iran). Pas la France!

-Selon le même rapport, une grande majorité des réfugiéEs (73%) est accueillie dans un pays voisin du pays d'origine et une majorité plus grande encore (86%) dans un pays dit « en développement » Cette approche s'applique aux termes « on », « accueillir », « toute », « la misère du monde ». Cela donne un texte tonique mêlant arguments et statistiques afin de déconstruire cette « xénophobie autorisée » et promouvoir la nécessité de l'hospitalité. CD



Pierre TEVANIAN et Jean-Charles STEVENS, On ne peut pas accueillir toute la misère du monde. En finir avec une sentence de mort, Anamosa, 2022, 5€

COMMEMORATION DU 17 OCTOBRE 1961

Crime d'Etat longtemps dénié, le 17 octobre 1961 reste encore aujourd'hui une date marquante et douloureuse pour nombre d'algérien.nes et de militant.es.

Ce soir-là, suite à l'annonce d'un couvre-feu pour les "français musulmans d'Algérie" par le tristement célèbre préfet Maurice Papon, des milliers dizaines de d'algérien.nes manifestaient pacifiquement dans les rues de Paris pour protester contre la mesure discriminatoire et liberticide qui leur était imposée. Au-delà de la protestation contre le



couvre-feu, cette manifestation organisée par la fédération française du FLN défendait également le droit des algérien.nes à l'égalité, l'indépendance et leur droit en tant que peuple à disposer d'eux même.

Confronté à cette manifestation, le gouvernement s'engagea dans une répression terrible et sanglante : 12 000 algérien.nes arrêté.es, plus d'un millier transportés en Algérie dans des camps militaires et au moins 120 personnes tuées. Les manifestant.es tué.es ont été passé.es à tabac, tué.es par balle puis jeté.es dans la Seine.

Il est primordial que la France continue son processus de reconnaissance de crime d'État face à ces faits dissimulés volontairement pendant des décennies. Le gouvernement français est pleinement et entièrement responsable de ce massacre, le préfet Maurice Papon exécutait les ordres de l'Etat français dont le premier ministre Michel Debré était ouvertement hostile à l'indépendance de l'Algérie.

Parce qu'il est important de continuer à dénoncer ce massacre mais également d'étudier cette insurrection symbolique au cœur de la capitale coloniale, la LDH Lille à une fois de plus commémoré cette année, le 17 octobre 1961.

Dans le cadre d'une soirée ouverte à toutes et tous, nous avons d'abord reçu Nadège de Vaulx(-en-Velin) pour sa conférence gesticulée "J'aurai dû m'appeler Aîcha [ou l'identité française en question]". Dans un spectacle éducatif sur le ton de la confidence, Nadège a mêlé histoire personnelle, théories et évènements historiques sur les débats identitaires en France. Après un entracte conviviale, l'historien et membre du comité national de la LDH Gilles Manceron nous a présenté sa conférence: "La colonisation et la guerre d'Algérie: un passé encore présent". Il a ainsi retracé 132 ans de colonisation de l'Algérie, la guerre d'Algérie et analysé la façon dont cette période de l'histoire continue de peser sur notre présent.

Une salle comble à l'Antre-Deux qui a permis de réunir et sensibiliser une grande diversité de public. La section était également très heureuse de pouvoir proposer cet événement doublé en langue des signes française, rendant ainsi accessible cette soirée aux personnes sourdes et malentendantes.

LD

LE TOUR DE FRANCE DE LA SANTE A LILLE

La politique sanitaire du gouvernement aggrave toujours plus la crise de notre système de santé. Les tensions sur les services hospitaliers et les fermetures services d'urgences, de maternités, de lits sur l'ensemble du territoire explosent. Dans ce contexte inquiétant, le lancement d'un Tour de France pour la Santé est intervenu le 11 septembre 2023, soutenu par 70 organisations (collectifs, associations, syndicats, partis), afin d'étendre la mobilisation pour un budget de la Sécurité Sociale ambitieux pour sortir de la crise sanitaire et répondre aux besoins de la population.

A Lille, l'étape du Tour de France de la Santé s'est déroulée le 20 octobre de 18 à 22h salle du Gymnase autour de 3 tables rondes (mobilisation citoyenne et associative face à la crise de la santé, de l'action sociale et de la protection sociale ; construire la mobilisation unitaire pour le droit à la santé ; mouvement social pour la santé et débat parlementaire) particulièrement intéressantes qui exprimaient les différents angles de vue et la diversité des mobilisations. Les militants de la LDH étaient présents à la tribune lors du premier débat et dans la salle avec une table de presse.

Un seul regret : malgré une communication importante en direction des organisations appelant à l'initiative et une diffusion de tracts lors de la manifestation du 13 octobre, la salle était un peu clairsemée. Dommage vu l'enjeu décisif pour chacunE d'entre nous...

DROIT A L'AVORTEMENT

Depuis la loi Veil de 1975, les collectifs féministes et associations de défense des droits continuent de lutter pour protéger et renforcer l'accès à l'avortement. Le 28 septembre, lors d'un rassemblement célébrant sa journée mondiale, la section lilloise de la LDH était présente place de la République, pour réaffirmer l'importance de ce droit mais aussi pointer les manquements dans sa législation.

Face aux régressions politiques entravant l'accès à l'IVG aux Etats-Unis, mais aussi dans des pays européens comme la Hongrie et la Pologne, se rassembler est d'autant plus urgent et nécessaire.

Le 4 octobre 2023, Emmanuel Macron a affirmé vouloir inscrire "dès que possible" le droit à l'IVG dans la constitution. Ce sujet, déjà évoqué auparavant par le président, fait l'objet d'une contradiction entre l'Assemblée Nationale et le Sénat. En novembre 2022, une proposition de loi de LFI était adoptée par l'Assemblée Nationale, mais au Sénat, un amendement de LR l'a rejeté et proposait de changer le mot "droit" par "liberté" dans la formulation suivante: "La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté de la femme de mettre fin à sa grossesse". Le président souhaite maintenant que le Sénat et l'Assemblée s'accordent autour de cette proposition. un projet de loi constitutionnel devrait, après avoir été soumis au Conseil d'Etat, être présenté en Conseil des ministres avant la fin de l'année

Ce droit doit être inscrit dans la constitution et au plus vite. Le collectif "Avortement en Europe: les femmes décident" demande le maintien du terme de droit qui serait le seul permettant la réelle protection du droit à ľIVG.

Pour mettre fin aux politiques de retour en arrière et apporter un soutien infaillible à toutes les personnes concernées, l'IVG doit être reconnu comme un droit fondamental.



LA LIGUE, LA 3EME REPUBLIQUE ET LES DEBUTS DE LA 4EME

Agée de 125 ans, la LDH a connu trois républiques. Sa vocation originelle s'écrivait dans son premier manifeste de 1898 : « Toute personne dont la liberté serait menacée ou dont le droit serait violé est assurée de trouver auprès de nous aide et assistance ». Mais cette vocation déborde très rapidement sur la défense des droits et des libertés collectifs : droits économiques et sociaux, droits des peuples colonisés. Partant de là, la Ligue a pris très régulièrement position sur les droits constitutionnels en tant que garantie ou protection de ces droits individuels et collectifs.



Quand la Ligue naît en 1898, la 3 ème République est installée. Les bisbilles entre royalistes ont ouvert en 1875 la brêche des lois constitutionnelles qui assureront son fonctionnement jusqu'au putsch pétainiste. La République s'est installée avec la politique scolaire et coloniale de Jules Ferry et le renforcement des liens franco-russes. Le monde de l'industrie, du commerce et des affaires se développe tandis que le mouvement ouvrier s'enracine et s'apprête à se structurer.

A sa création la Lique s'affirme clairement républicaine, mais de toutes les nuances de républicains : bourgeois libéraux, socialistes, anarchistes, pacifistes ... Cela ne l'empêche pas d'avancer un regard critique sur les fondements de cette 3 ème République. Dans un article paru dans l'Aurore du 10 avril 1898 intitulé «La Ligue » et en présentant les objectifs, Henri Leyret écrit « La France... malgré plusieurs révolutions et malgré, 30 ans de République (quelle république! il est vrai), il semble qu'elle soit incapable de penser, incapable de lutter, de souffrir pour la défense des principes dont elle s'énorqueillit le plus. (...) Nous serons de la Lique de défense parce que nous pensons bien qu'en présence de la réaction déchaînée, elle ne faillira pas à son rôle, lequel lui commande d'être une Ligue d'attaque. »

SOUTIEN AUX INSTITUTIONS REPUBLICAINES

Dès 1899, en réponse à l'agitation nationaliste consécutive à l'élection d'Emile Loubet, la Ligue exprime son soutien aux institutions républicaines. En 1901, elle proteste contre la surveillance installée à l'encontre des anarchistes et des républicains. En 1903-1904 elle fait une campagne résolue pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat puis se bat contre les « lois scélérates » frappant les syndicalistes CGT. Sous la présidence de Francis de Pressensé et au prix de débats agités la Ligue s'inscrit dans le cadre de l'instauration d'une république sociale.

Durant la Grande Guerre, après une période d'interrogation liée à son adhésion à « l'union sacrée » la ligne de la Ligue est de refuser que le pouvoir passe de fait aux mains exclusives de

militaires, elle défend les institutions civiles, dénonce la censure et mène campagne contre les errements de la Justice militaire. Dans cette bataille qui durera de nombreuses années la Ligue est porteuse d'une conception exigente d'une justice transparente et démocratique.

En 1926, la Ligue se prononce pour une réforme de la Constitution. Elle préconise le vote des femmes, le scrutin à la proportionnelle, la réforme du Sénat et l'amélioration du régime parlementaire. Elle se trouve totalement à l'opposé des orientations du fascisme italien et de ses adeptes français. Cela la conduit en 1931 à dénoncer la politique réactionnaire du gouvernement et à réclamer une réforme électorale puis fiscale en 1933.



AU CŒUR DU FRONT POPULAIRE ET DANS LA TOURMENTE DE LA GUERRE

En 1934, la Ligue est à l'origine du rassemblement populaire et les accords de Front Populaire sont signés au siège de la LDH rue Jean Dolent. Les propositions de la LDH sont au cœur des réformes mises en place par le gouvernement Blum. Notamment en ce qui concerne les droits des travailleurs, les droits syndicaux, les droits des étrangers.

La Ligue est active contre l'action des ligues fascistes et contre l"idéologie nazie. Cela explique qu'en juin 40, dès leur entrée à Paris, les nazis investissent le siège de la LDH et emportent à Berlin documents et fichiers.

La Ligue est interdite par le gouvernement de Vichy et les forces d'occupation. Elle n'aura donc aucune activité officielle durant cette période. Jean Moulin signale la présence de nombreux ligueurs dans les réseaux de résistance clandestine. D'autres comme René Cassin ou Pierre Mendès-France rejoignent Londres et joueront un rôle important dans l'élaboration du programme du Comité National de la Résistance (CNR) et donc du programme de la 4 ème République qui naît à la Libération.

Reconstituée en 1943 à Alger puis l'année suivante à Paris, la Ligue bénéficie d'un prêt de 500 000 francs de la CGT mais elle est exangue. Son président Victor Basch est assassiné par la milice le 10 janvier 1944. Elle se donne Paul Langevin pour Président. Son plan d'éducation, considéré comme un modèle, élaboré avec le psychologue Henri Wallon sera présenté en 1947 mais ne sera jamais mis en application.

LA CONSTITUTION DE 1946

La Lique est satisfaite de retrouver dans les débats constitutionnels « les principes nouveaux que la Ligue avait proclamés dans le complément de 1936 : le droit de la femme, le droit du travail et des travailleurs, la définition plus exacte du droit de propriété, enfin, seul droit conforme en matière d'enseignement à la doctrine républicaine, le droit de l'enfant à l'instruction » mais pour le référendum constitutionnel du 5 mai 46, elle estime que le projet » s'écarte des vues de la Ligue sur l'organisation du pouvoir législatif et sur le contrôle de la constitutionalité des lois ». Elle s'oppose au discours de Bayeux du général De Gaulle et considère que le texte constitutionnel du 13 octobre « marque, du point de vue démocratique, une régression sur le projet de la première Constituante ».

En 1947 la Ligue s'élève contre les menaces du gaullisme et évoque à leurs propos le bonapartisme, le boulangisme et le fascisme. En 1948, le Comité Central appelle l'attention des républicains « sur le grave péril que font courir aux libertés publiques et aux institutions démocratiques les menées du général De Gaulle et du RPF »

De Gaulle va sortir du paysage politique et entreprendre sa « traversée du désert » Il retrouvera la LDH dans la nouvelle crise politique qui secouera la France avec la Guerre d'Algérie... (à suivre)

GM





ACTUALITES DES GROUPE DE TRAVAIL

contact gt fin de vie : didier.delinotte@wanadoo.fr - contact gt environnement : philippe.vervaecke@univ-lille.fr

GT FIN DE VIE

Le groupe de travail sur la fin de vie s'est réuni pour la deuxième fois le 4 octobre et, après une discussion sur plusieurs aspects de la question, nous en sommes venus à quelques décisions concrètes avec l'objectif de faire un point d'étape devant la section. Ce groupe de travail, rappelons-le, doit aider la section à se positionner par rapport à une thématique peu abordée jusque-là par des associations citoyennes.

Le projet de loi faisant suite à la convention citoyenne a été reporté au début de l'année 2024. La loi devra entamer un long parcours entre le Conseil des ministres, le Conseil constitutionnel et l'Assemblée Nationale.

L'association Le Choix se propose d'interpeller les députés régionaux de tous bords lors d'un débat public qui se tiendrait à Lomme. Il faudrait travailler sur des questions précises exigeant des réponses claires, ne permettant pas d'éluder. On croit savoir que l'objectif du gouvernement Macron est de faire voter rapidement une loi a minima qui autoriserait une aide active sous conditions strictes (pronostic vital à 6 mois).

Il faut savoir que, dans le cadre de cette réflexion, 80 % des représentants des soins palliatifs sont contre toute aide active à mourir et que la médecine en soins palliatifs est récemment devenue une discipline universitaire. Pour rappel, l'ordre des médecins s'est toujours farouchement opposé à toute aide active. L'émission animée par Marina Carrère d'Encausse sur *La 5* a bien cerné les enjeux, mettant l'accent sur quelques situations particulières.

Les manières de pratiquer l'aide active à mourir varient d'un pays à l'autre. Dans l'État d'Oregon (États-Unis), un médecin peut délivrer une ordonnance à un patient dont le pronostic vital est engagé à moins de 6 mois mais, sans accompagnement, peu de gens s'injectent la dose mortelle. En Suisse, comme il s'agit d'une assistance au suicide, le médecin ne peut pas pratiquer l'ultime injection à son patient qui doit passer par une association. En Belgique, la prise en charge se fait bien en amont avec un dialogue constant entre médecin et patient sur ses motivations et sa décision. Là, ce sont des médecins qui peuvent accomplir la volonté du patient.

Pour le Groupe de travail, le modèle belge paraît le plus répondre aux souhaits des associations et le Pacte progressiste va aussi dans le sens du respect des directives anticipées et de l'accompagnement du patient dans la fin de vie. Cela semble être aussi la position du groupe de travail Santé de la LDH.

La fin de vie fait partie intégrante des questions de santé publique, et c'est à ce titre que l'association Le Choix est intervenue au Tour de France de la Santé, le 20 octobre au Gymnase aux côtés de la LDH, du Planning familial, d'Attac et du People Health Movement.

Nous approfondirons notre réflexion et présenterons lors d'une réunion de section les avis du Groupe de travail, afin d'éclairer l'ensemble des adhérente-s et de dégager une position commune sur une question qui concerne à la fois les droits humains et la nécessaire prise en compte des droits du patient dans un monde médical pas toujours à leur écoute.

Des interpellations des députés et sénateurs seront prévues à partir d'une lettre et nous leur poserons sans ambiguïté la question de savoir s'ils sont

GT ENVIRONNEMENT

Après avoir auditionné successivement Deûl' Air, Aut' Mail, Parc Saint-Sauveur et Ch' Moisnil, le G.T a reçu Julie Massa du collectif Nada.

Autre grand projet dit « inutile et imposé », l'extension de l'aéroport de Lille – Lesquin, porté par la MEL, mobilise habitants et riverains vents debout contre une réalisation jugée par Nada désastreuse sur le plan écologique, d'autant que les Hauts de France et la Belgique sont déjà dotés d'aéroports.

Par la suite, des membres du G.T verront les acteurs du collectif APRÈS qui combat la pollution au plomb de Lille Sud et, pour terminer, X.R (Extinction Rébellion) et Les soulèvements de la terre, qui restent sur le coup d'une menace de dissolution.

Au terme de ces entretiens, il nous sera possible de proposer à la section, le mardi 28 novembre, des pistes de réflexion s'appuyant sur ces divers témoignages en les synthétisant et en y pointant les aspects, communs à ces luttes, concernant plus particulièrement la LDH à travers ses valeurs et ses champs d'action.

Un document sera finalisé et présenté à cette même réunion pour éclairer les réflexions de la section sur ce thème et aider à son positionnement sur ces questions qui prendront de plus en plus de place à l'avenir compte-tenu des forts enjeux écologiques actuels et, surtout, à venir.

D.D

prêts à faire évoluer la législation pour aller vers le modèle belge (possibilité donnée aux médecins de toutes spécialités d'agir, accompagnement empathique en amont par deux médecins...). Il faut savoir que ce pays n'a pas vu surgir un flux incontrôlable de demandes et que seuls 3,5 % des décès relèvent de ces dispositions.

À noter qu'il faudra veiller à ce que les préconisations du Groupe de travail ne soient pas systématiquement celles des associations que nous considérons comme proches et que notre travail devra s'effectuer en toute indépendance.

Pour information, la LDH n'a pas signé le dernier texte, paru dans *L'Obs*, soumis à signature par les porte-paroles du Pacte progressiste auquel nous avons adhéré. Peut-être que certains termes du texte posent problème et nous allons nous renseigner auprès des instances nationales.

La section sera alors à même de définir une position lors d'une réunion ultérieure. Même si le sujet est particulier, le G.T en tout cas aborde toutes ces questions en s'informant et en débattant, sans tabou et sans exclusive.

M.L | D.D

ENIEME EXPULSION DE ROMS



Les expulsions de Roms par les forces de l'ordre se poursuivent dans la métropole lilloise dans des conditions particulièrement déplorables. L'expulsion, le 28 septembre dernier, d'un terrain situé à Lambersart a franchi un cap pour les associations humanitaires : « On leur a proposé des places d'hébergement uniquement pour les femmes et les enfants, avec une possibilité de visite pour le père. Comment peut-on séparer des familles ? C'est insupportable. (...) Ces expulsions sont menées sans diagnostic social approfondi et ne permettent pas d'envisager des solutions de relogement adaptées... Les dates d'expulsion ne sont pas communiquées aux familles. Elles sont contraintes d'abandonner tous leurs biens qui sont systématiquement détruits. Cela replonge à chaque fois ces familles dans la précarité. » A l'heure où nous écrivons, une nouvelle expulsion a lieu ce 25 octobre sur le terrain de la rue Hegel à Lomme où seules trois nuits d'hôtel ont été proposées aux seules familles avec héhé.

A cette occasion, nous reproduisons bien volontiers l'appel à la solidarité financière du Collectif solidarité Roms et de l'association William Penn.

Bonjour,

Nous aurions préféré vous écrire pour vous donner de bonnes nouvelles, et vous décrire de beaux parcours d'intégration réussie. Ce sera pour une autre fois.

Car le préfet du Nord poursuit avec obstination la politique brutale qu'il mène depuis son arrivée en juillet 2021, qui consiste à mettre à la rue sans solution les familles roumaines vivant en bidonville ou en squat dans toute la métropole, à Lille, Villeneuve d'Ascq, Roubaix, Tourcoing, Lezennes, Ronchin, Wasquehal...

Il refuse d'appliquer l'instruction gouvernementale du 25 janvier 2018 sur la résorption des bidonvilles, qui avait pourtant fait ses preuves, et se cantonne à une gestion strictement policière qui est coûteuse, destructrice et vaine.

Jeudi dernier, ce sont encore 15 personnes dont deux nourrissons qui ont été expulsées par les forces de l'ordre du terrain où elles vivaient en cabane à Lambersart, à la demande de la MEL, et qui depuis survivent sous tente entre un échangeur autoroutier et la Deûle. Cette politique menée par les pouvoirs publics dans le Nord est absurde : les bidonvilles se recréent en quelques jours ailleurs et de nouveaux squats sont ouverts.

Les personnes expulsées sans solution sont plongées dans une précarité encore plus grande, la scolarité des enfants est interrompue pendant plusieurs mois, et l'insertion professionnelle des parents est rendue plus difficile.

Nous sommes régulièrement sollicités pour une aide matérielle par des familles qui ont quasiment tout perdu lors des expulsions. Certaines dorment dans la rue, sous une tente ou dans une voiture, avant de trouver un autre terrain où elles construisent une nouvelle cabane ou installent une autre caravane déglinquée.

Grâce à vos dons et à la solidarité d'autres associations, nous arrivons tant bien que mal à répondre aux urgences, et nous avons aussi pu fournir cartables et matériel scolaire à plusieurs dizaines d'enfants pour la rentrée. Grâce à la Fondation Abbé Pierre, nous pouvons ponctuellement donner une aide d'urgence sous forme de tickets-service qui permettent d'acheter de quoi se nourrir.

Mais les besoins sont immenses pour permettre aux personnes expulsées de survivre dignement, de retrouver un toit, du mobilier, de quoi se faire à manger, se vêtir, pour permettre aux enfants d'aller à l'école et aux adultes de se former et de travailler.

Nous faisons donc appel à nouveau à votre générosité. Si vous souhaitez participer financièrement à cette action de solidarité en faveur des familles expulsées, vous pouvez :

- faire un virement sur le compte de l'association humanitaire William Penn à la Caisse d'Epargne des Hauts de France (**en précisant bien vos coordonnées**) BIC: CEPAFRPP627 IBAN: FR76 1627 5006 0008 0013 1761 024
- ou envoyer un chèque à l'ordre de l'association William Penn, 29 rue des Sarcelles 59160 Capinghem

Vos dons vous donneront alors droit à un reçu fiscal.

Avec nos remerciements,

Pour le Collectif solidarité Roms et l'association William Penn, Dominique Plancke et Frédéric Béague

□ 8 NOVEMBRE

La LDH Lille organise une conférence sur la question israélo-palestinienne animée par Henry Laurens.

18H au Campus Moulin

G

☐ 10/11 NOVEMBRE

La LDH sera présente au congrès du Syndicat des Avocats de France

☐ 25/26 NOVEMBRE

Université d'automne de la LDH : Le social dans quel Etat ?

☐ 30 NOVEMBRE

Actions et animations autour de l'abolition de la peine de mort, jusqu'au 10/12 à Faches-Tumesnil

NOUS CONTACTER:

lille@ldh-france.org

SUIVEZ NOS ACTUALITES SUR NOTRE SITE WEB ET NOS RESEAUX SOCIAUX

https://site.ldh-france.org/lille/

Twitter: @ldh_lille

Facebook et Instagram : @liquedesdroitsdelhommelille

UNE ACTION INDÉPENDANTE

EMENT GAG

BULLETIN D'ADHÉSION ANNÉE 2023

Remplir et renvoyer à la LDH - 138 rue Marcadet 75018 Paris - le bulletin ci-dessous pour une adhésion par chèque (à l'ordre de la Ligue des droits de l'Homme) ou par prélèvement (à partir de 5 € / mois, avec le mandat SEPA ci-dessous complété et un RIB).

Sinon, vous pouvez directement adhérer en ligne, par carte bancaire, sur WWW.LDH-FRANCE.ORG/ADHERER

1. INFORMATION SUR LES REVUES

REVUE DROITS & LIBERTÉS

Cette revue trimestrielle aborde toutes les grandes questions qui touchent aux droits de l'Homme. La revue propose, dans chacun de ses numéros, un dossier thématique.

Adhérent - 20 € / an

Non-adhérent - 25 € / an sur : http://boutique.ldh-france.org

LDH INFO

Diffusé également en version électronique, ce mensuel permet aux ligueurs et ligueuses de suivre l'activité de la LDH.

Adhérent - version électronique : gratuite ; version papier : 10 € / an

2. LE MONTANT DE VOTRE ADHÉSION

Les revenus à prendre en compte sont les revenus mensuels courants de l'adhérente ou de l'adhérent après retenue des impôts à la source.

Revenu mensuel	Règlement annuel par chèque	Règlement mensuel par prélèvement	
jusqu'à 500 €	10€	pas possible	
jusqu'à 1 000 €	20 €	pas possible	
jusqu'à 1 460 €	60 €	5 € / mois	
jusqu'à 1 650 €	80 €	6,70 € / mois	
jusqu'à 2 100 €	93 €	7,75 € / mois	
jusqu'à 2 350 €	105€	8,75 € / mois	
jusqu'à 2 600 €	122€	10,20 € / mois	
jusqu'à 3 000 €	150€	12,50 € / mois	
au-delà de 3 000 €	215 €	17,95 € / mois	
Votre cotisation :	€	remplir ci-contre	

La réduction d'impôts est de 66% de l'adhésion, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel. Par exemple, une adhésion à 105 € revient à 35.7 € après déduction fiscale (soit 2,97 € / mois).



Vous pouvez également vous abonner à : (merci de cocher vos choix)

Droits & Libertés	П	+20 €	remplir ci-contre
Abonnement revue LDH Info Abonnement papier		+10 €	remplir ci-contre

......€

Mandat o	de prélève	ement SEPA
----------	------------	------------

à compléter pour les prélèvements bancaires uniquement

Association bénéficiaire : Ligue des droits de l'Homme, 138 rue Marcadet, 75018 Paris

N° ICS: FR44ZZZ422720

Nom et adresse du débiteur :

Nom: Prénom : Adresse: CP:... Ville :

Compte à débiter

BIC LILIIII

Fait à:..... Le:...../....../

Joindre un relevé d'identité bancaire. Type de paiement: paiement récurrent / répétitif

Adhésion Abonnement D&L □ Je choisis l'adhésion □ Je choisis l'abonnement à Droits & Libertés en prélèvement mensuel

en prélèvement annuel Date du 1st prélèvement : Date du 1st prélèvement : 10 /...../.... 10 /.....

Montant : € / par mois Montant : 20 € / par an RUM (ne rien inscrire) : RUM (ne rien inscrire) : Signature : Signature:

□ Je choisis l'abonnement à LDH Info en prélèvement

Abonnement LDH Info

annuel Date du 1st prélèvement :

10 /...../....

Montant : 10 € / par an RUM (ne rien inscrire) :

Signature:

3. VOS COORDONNÉES

TOTAL GÉNÉRAL

SECTION: CP: Ville:Pays:..... E-MAIL :

J'adhère à la LDH, je souscris à ses statuts (consultables sur le site Internet de la LDH) et m'engage à régler ma cotisation

...... leSignature :

Conditions d'utilisation de vos données personnelles:

Vous acceptez que la LDH enregistre et utilise vos données pour communiquer avec vous. Afin de protéger la confidentialité de vos données, la LDH s'engage à ne pas divulguer, transmettre ou partager vos données avec d'autres organismes ou entreprises. Les traitements de vos données par nos prestataires sont régis par les contrats qui prenenent en co dispositions réglementaires, conformément à la loin 2014-803 du 20 juin 2018 do loi Informatique et bitentés révèsée en fonction du Réglement général suit par portection des données connaître et exercer vos droits, notamment pour retirer votre consentement à l'utilisation de vos données, consultez notre politique de confidentialité : www.ldh-france.org/mentions

